



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 07 février 2022

Délibération n° 2022-013

**MÉRIGNAC TERRE D'EMPLOIS - TERRITOIRE ZERO CHÔMEUR DE LONGUE DUREE -
AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 8

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Marie RECALDE, Ghislaine BOUVIER à Patricia NEDEL, Aude BLET-CHARAUDEAU à Bastien RIVIERES, Marie-Eve MICHELET à Anne-Eugénie GASPARD, Eric SARRAUTE à Serge BELPERRON, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Thomas DOVICH I à Christine PEYRE, Hélène DELNESTE à Thierry MILLET

ABSENT : 1

Madame, Monsieur : Maria GARIBAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean Pierre BRASSEUR

Madame Patricia NEDEL, Adjointe au Maire Déléguée à l'Economie Sociale et Solidaire et l'Insertion, informe l'Assemblée que, consciente des difficultés particulières auxquelles sont confrontés certains mérignacais en matière d'insertion sociale et professionnelle, la Ville souhaite leur faciliter l'accès à l'emploi. Pour se faire, la Ville va chercher à renforcer les synergies entre tous les acteurs de l'emploi (acteurs économiques notamment) et de l'insertion professionnelle, à renforcer l'impact social de la Ville à travers sa qualité d'employeur et d'acteur économique (politique d'achats responsables, politique de recrutement inclusive), en contribuant à la levée des freins sociaux-professionnels des mérignacais les plus éloignés de l'emploi.

Ainsi, l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) constitue une opportunité innovante pour répondre à certaines de ces problématiques et ainsi favoriser le retour à l'emploi des mérignacais qui en sont privés.

Portée initialement par ATD Quart Monde en partenariat avec le Secours catholique, Emmaüs France, Le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité et désormais par l'association « Territoires zéro chômeur de longue durée », cette expérimentation a pour objectif de proposer à toute personne demandeuse d'emploi de longue durée, volontaire, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi. Il s'agit de développer et de financer des activités utiles et non concurrentes des emplois existants afin de répondre aux besoins des divers acteurs du territoire.

L'expérimentation passe par la création d'une Entreprise à But d'Emplois (EBE), employeuse des groupes de demandeurs d'emplois de longue durée afin de les positionner sur des activités identifiées.

La loi du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée a permis à dix territoires d'expérimenter le droit à l'emploi. Depuis le 14 décembre 2020, une nouvelle loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique les sécurise et permettra d'étendre l'expérimentation à, au moins, 50 nouveaux territoires.

La Ville de Mérignac souhaite engager cette expérimentation dans le cadre d'une dynamique partenariale large (demandeurs d'emplois, entreprises, tissu associatif, Etat, Région, Département, Bordeaux Métropole, Pôle emploi, Mission Locale, ADSI...) et au sein de la stratégie Mérignac Terre d'Emplois.

Afin de bénéficier d'un accès au centre de ressources et de développement de TZCLD, ainsi qu'à l'offre de formation et aux outils pédagogiques proposés par l'association TZCLD, il convient d'être reconnu projet émergent. Pour cela, il est nécessaire d'adhérer à l'association TZCLD et de signer la charte d'engagement TZCLD.

Le montant de l'adhésion pour 2022 est de 500 €. Les crédits sont prévus au budget principal de la Ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 26 janvier 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'adhérer à l'Association Nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) en engageant la Ville à respecter les principes définis dans la Charte qui figure en annexe de la présente délibération ;

ARTICLE 2 : de verser, au titre de l'année 2022, une cotisation de 500 € à l'association Nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte annexée ainsi que tout acte correspondant à ce dossier.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 07 février 2022



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official seal.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 08 février 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.